

|                             |
|-----------------------------|
| Département<br>NORD         |
| Canton<br>GRANDE-<br>SYNTHE |
| Commune<br>GRAVELINES       |

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-35

**ARRETE DU MAIRE**

**DELEGATION DE FONCTIONS**  
**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**PRESIDENCE**

*5.4 – Délégation de fonctions*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales selon lequel le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission de délégation de service public,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 désignant les membres de la commission de délégation de service public,

Vu l'arrêté n° AG-2026-04 de délégations de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : En mon absence, Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour présider la commission de délégation de service public pour la durée du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le

15 AVR. 2026

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2026



Bertrand RINGOT